



Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue

20 au 24 juillet 2010

7^e édition

FORMULAIRE D'INSCRIPTION
ÉQUIPE DE CRÉATION

Vous êtes menteurs, manipulateurs et vidéastes?

Soumettez votre équipe de trois vidéastes au volet création du Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue avant le LUNDI 19 AVRIL 2010 à l'adresse suivante :

Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue

150, avenue du Lac
Rouyn-Noranda, Québec
Canada
J9X 4N5

Ce qu'on entend par « documenteur »

« Nous considérons que le « documenteur » est une œuvre qui trompe délibérément le spectateur de manière à ce qu'il entre en relation avec l'œuvre comme s'il s'agissait d'un documentaire, et ce à travers l'utilisation des codes cinématographiques, et des pratiques de réception associées, habituellement considérées comme de type « documentaire ». En même temps, ce faux documentaire doit aussi présenter des pistes formelles (ou quelquefois narratives), des stratégies ou des indications qui signalent que la tromperie s'opère. Sans cela, le film serait simplement, au final, perçu comme un documentaire, même s'il était en fin de compte faux. Tout en reconnaissant que les faux documentaires forment un sous-ensemble du champ beaucoup plus large des hybrides documentaire-fiction, nous soutenons qu'ils se distinguent en utilisant une stratégie particulière d'imitation et en mobilisant les attentes du genre (et leur déconstruction) dans le but plus général de miner la distinction fiction/vérité autant que l'autorité du documentaire en lui-même. »¹

*1 Professeur Jesse Lerner , Assistant Professeur Alexandra Juhasz, Media Studies,
The Claremont Colleges, Claremont, CA, USA*

SOURCE : <http://www.up.univ-mrs.fr/visevi/pagesfr/lerner.htm>



Festival du DocuMenteur de l'Abitibi-Témiscamingue

20 au 24 juillet 2010

7^e édition

FORMULAIRE D'INSCRIPTION VOLET CREATION

DATE LIMITE : LUNDI, 19 AVRIL 2010

VEUILLEZ REMPLIR CE FORMULAIRE EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE

Identification des trois participants

1 - Nom		
Adresse		
Ville	Pays	Code postal
Téléphone	Courriel	
2 - Nom		
Adresse		
Ville	Pays	Code postal
Téléphone	Courriel	
3 - Nom		
Adresse		
Ville	Pays	Code postal
Téléphone	Courriel	

**PRENEZ NOTE QUE SEULEMENT TROIS PERSONNES PAR EQUIPE PEUVENT PARTICIPER AU VOLET CREATION.
SVP LIRE ATTENTIVEMENT LES REGLEMENTS CI-JOINTS.**

Vous devez IMPÉRATIVEMENT joindre à ce formulaire :

- Une lettre de motivation à participer au Festival du DocuMenteur
- Les C.V. des trois participants
- Une courte bio de chaque membre de votre équipe
- Une compilation d'œuvres vidéo déjà réalisées sur support DVD
(et remplir le tableau de description des œuvres vidéo à la suite de ce formulaire)



Les critères de sélection des équipes et les règles de fonctionnement du concours

- Chaque équipe devra être constituée de TROIS personnes (pas une, pas deux, pas quatre, mais bien TROIS);
- Les équipes devront détenir leur propre matériel pour le tournage et le montage du film (caméra {output MINIDV}, ordinateur, prise de son, etc) et disposer d'un véhicule;
- Chaque participant devra être à Rouyn-Noranda et disponible dès le 19 JUILLET 2010;
- Chaque équipe de vidéastes se verra imposer, par tirage au sort, un secteur de tournage dans la région de l'Abitibi-Témiscamingue : MRC du Témiscamingue, de Rouyn-Noranda, d'Abitibi-Ouest, d'Abitibi ou de la Vallée-de-l'Or;
- Les équipes auront 72 heures pour réaliser un « documenteur », du mardi 20 juillet 19 h au vendredi 23 juillet 19h. Les films réalisés seront présentés lors de la soirée de projection du samedi 24 juillet, soirée de clôture du festival;
- Chaque équipe se verra allouer un montant d'argent lui permettant de payer ses dépenses et sera logée dans sa MRC de tournage;
- Le film réalisé devra avoir une durée de 5 à 10 minutes (10 minutes étant le maximum, incluant le générique);
- Chaque film réalisé devra être libre de droits au niveau de la musique, des images, des comédiens et des textes;
- Le festival (producteur et distributeur) se garde le droit d'utiliser les films réalisés pour faire la promotion du concours et des créateurs vidéastes qui en sont les auteurs. De plus, les films se retrouveront sur la compilation du festival;
- Chaque équipe devra insérer le logo du festival dans le générique de son film ainsi que le logo de son lieu d'hébergement s'il y a lieu.



Jury

Les films seront évalués par des juges invités qui décerneront aux gagnants le Grand Prix du Jury.

Le jury attribuera le prix en fonction :

- **Du traitement du sujet**
- **De la mise en valeur de la région**
- **De l'utilisation ingénieuse des codes du documentaire**
- **De la qualité technique**
- **De l'originalité**